

a-t-on appelés ici ? Est-ce pour régler les affaires du pays oui ou non ? Comment allons-nous gagner la forte somme que le Parlement a votée pour indemniser ses membres, savoir trois quarts de millions de dollars ? Va-t-on nous payer cette somme, lorsque apparemment, d'après ce qui a été dit cette après-midi, nous n'aurons rien à faire. Et nous n'aurons rien à faire simplement parce qu'un membre du Gouvernement a subi un léger accident. Cela ne devrait pas être. Le peuple veut que nous nous occupions des affaires publiques, car il y en a beaucoup qui demandent notre attention. Le Gouvernement nous dit qu'il n'y aura que quelques bills de peu d'importance soumis à la Chambre et qu'ensuite le Parlement sera ajourné pour se réunir de nouveau à l'automne. Or, ce n'est pas cela que mes électeurs veulent. Ils m'ont envoyé ici pour surveiller leurs intérêts. Ils croient qu'il y a un grand nombre de questions de la plus haute importance dont nous devons nous occuper et des griefs auxquels nous devons remédier; mais après les déclarations ministérielles de cette après-midi nous n'aurions rien à faire. Ce n'est pas l'opinion du pays.

En quelque lieu que vous vous transportiez, vous constaterez l'existence de graves abus dont se plaignent les habitants, et, du reste, déjà signalés par moi à l'attention de cette Chambre. Il se peut que jusqu'à présent je n'aie guère réussi à me gagner des adeptes dans cette enceinte. Mais du moins, ai-je réussi à créer un mouvement d'opinion au sein de la population; et si nous ne sommes pas en mesure de régler la question du tarif, il en est d'autres qui peuvent être mises à l'étude. A la dernière session, le Gouvernement nomma un comité chargé spécialement de mettre fin aux abus résultant de l'exploitation des téléphones. Un membre du conseil des ministres fut désigné en personne pour conduire l'enquête, et promit virtuellement à la Chambre que le Gouvernement ferait disparaître cet abus. Ce particulier est depuis sorti du ministère, mais le Gouvernement reste lié par sa promesse. Qu'est-il advenu de ce comité? Je ne pense pas qu'il se soit dissous la session dernière. J'oserais presque dire qu'il existe encore. Dans la circonscription de York-nord, un particulier qui a été appelé depuis à s'adjoindre au ministère, a déclaré que le Gouvernement se proposait de poursuivre cette enquête.

Va-t-on tolérer indéfiniment ces abus provenant de l'exploitation des téléphones? Au reste, il en existe un grand nombre d'autres. La population des Etats-Unis se préoccupe beaucoup actuellement des tarifs établis par les compagnies de chemins de fer pour le transport des voyageurs. Récemment la législature de l'état d'Ohio a décrété un tarif maximum de deux cents pour le transport des voyageurs. Les législatures de l'Indiana, de la Pennsylvanie et du Wisconsin font de même; il n'est guère

d'état de l'Union qui n'ait à l'étude cette question des tarifs de chemins de fer en ce qui regarde le trafic-voyageurs. Déjà dans les états de New-York et du Michigan, il avait été adopté une loi semblable. Et voilà que cette même question est soulevée chez nous. On l'a discutée publiquement un peu partout. Le public demande que le tarif maximum pour le transport des voyageurs soit réduit à deux cents par mille. Il demande que les compagnies canadiennes de chemins de fer qui transportent moyennant deux cents du mille les voyageurs qu'elles recueillent aux Etats-Unis, n'exigent pas davantage de ceux qui utilisent leurs voies au Canada. Et cette question nous amène naturellement à en considérer une autre d'un profond intérêt pour la population. Le public est d'avis que les tarifs des compagnies de messagerie devraient être soumis à la réglementation de la commission des chemins de fer. Cette Chambre qui n'aura pas le temps de discuter la question du tarif douanier, aura-t-elle davantage le temps de discuter cette autre question. Certes, elle mérite bien que le Parlement s'en occupe, et je me propose de la soulever dans le cours de la session. De ce que le ministre des Finances a été victime d'un accident, il ne s'ensuit pas que le Parlement doive cesser de fonctionner. On s'occupe beaucoup trop en cette Chambre d'intérêts particuliers, et on néglige par trop l'intérêt public. Nous avons été députés ici pour la gestion des affaires publiques. On ne nous a pas dit de suspendre nos travaux dans le cas où tel député ou tel autre serait hors d'état d'être présent; on nous a dit simplement d'expédier les affaires publiques. Espérons que le Gouvernement ne persistera pas dans l'attitude qu'il a prise aujourd'hui, qu'il renoncera à l'idée que nous sommes ici pour régler les affaires d'ordre public dans le cas seulement où tel ministre se trouve à son siège. Espérons qu'il se résoudra à mettre à l'étude les questions que le peuple a intérêt à voir régler.

Il est une autre circonstance dont le public canadien se préoccupe grandement, et la voici. C'est que le Parlement, tout autorisé qu'il soit à légiférer au sujet des banques, des assurances, des chemins de fer et de bien d'autres questions, n'aborde ces questions que craintivement et dans le but de sauvegarder les intérêts des compagnies engagées dans les entreprises de cette nature, et non pas dans le but de protéger le public. A côté de la compagnie de chemin de fer, il y a l'expéditeur qui doit solder le prix de transport de sa marchandise et le voyageur obligé de payer le prix de son passage; et il semblerait que cette Chambre n'ait jamais le temps de voter aucune loi de chemin de fer, si ce n'est de celles qui favorisent les compagnies elles-mêmes. Le temps nous manque pour réglementer le tarif du trafic-voyageurs; le temps nous manque pour réglementer la manière de faire des compa-